

Journée internationale contre la drogue

 **Les différents acteurs et leurs rôles dans la prévention des risques liés aux pratiques addictives**

# L'employeur

L'employeur a une obligation de sécurité. Il doit :

- ✓ Évaluer les risques
- ✓ Intégrer le risque addictif dans le DUERP
- ✓ Mettre en place des mesures de prévention adaptées

**Objectif : protéger la santé et la sécurité de tous.**

## Le salarié

Chaque salarié est acteur de sa sécurité. Il doit :

- ✓ Prendre soin de sa santé
- ✓ Signaler une situation dangereuse
- ✓ Alerter en cas de danger grave et imminent

**La vigilance est une responsabilité collective.**

## **Le CSE** (pour les entreprises d'au moins 11 salariés)

Le Comité Social et Économique contribue à la prévention et :

-  Repère les situations à risque
-  Alerte l'employeur en cas de danger grave et imminent
-  Respecte la confidentialité des informations recueillies

# Le SPST

Le Service de Prévention et de Santé au Travail accompagne l'entreprise. Ses missions :

- ✓ Conseiller employeurs et salariés
- ✓ Sensibiliser aux risques liés aux addictions
- ✓ Assurer le suivi de l'état de santé des travailleurs

**⚠ Le médecin du travail agit dans une démarche exclusivement préventive.**

# Quels outils pour prévenir ?

Des outils existent :

- 👉 DUERP
- 👉 Règlement intérieur
- 👉 Encadrement de la consommation d'alcool
- 👉 Organisation des secours
- 👉 Actions de sensibilisation

**La prévention reste le levier le plus efficace.**

# Pourquoi **en parler** ?

Les pratiques addictives peuvent avoir des conséquences sur :

- 👉 La sécurité des salariés
- 👉 La santé physique et mentale
- 👉 Les conditions de travail
- 👉 La sécurité des tiers

La prévention concerne toutes les entreprises.

# Face aux pratiques addictives, la prévention est une **démarche collective**

Employeurs, salariés, CSE et SPST : chacun a un rôle à jouer pour préserver la santé et la sécurité au travail.

 Une question ? Contactez le SIST Narbonne

 [contact@sist-narbonne.com](mailto:contact@sist-narbonne.com)